



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 6 avril 2023 à 20 h 00

Convocation du 31.03.2023

Objet :

1. Approbation du compte-rendu précédent.
2. Présentation et vote du Compte Administratif 2022
3. Présentation et vote du Compte de Gestion 2022
4. Affectation du résultat
5. Présentation et approbation du Budget Primitif 2023
6. Vote des taxes locales
7. Vote du taux des ordures ménagères
8. Délibération sur les absences autorisées
9. Renouvellement des membres de la Commission de contrôle des listes électorales
10. Questions diverses

Etant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Gérard AUTHIER, Maire.

Etaient présents : G. AUTHIER, J. SCHNEITER, M. GILABERTE-LOPEZ, J. GUYARD, C. GOYDADIN, E. BOILLAT, J. ROUGET, A-L. CHAUVIN, D. BEYNEL

Excusés : M. ROSSET (procuration à D. BEYNEL), R. MELET.

Non excusé : A. AUCOIN, A. BROCARD, C. CHAILLOT

M. BEYNEL Didier a été désigné secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu précédent

Le procès-verbal précédent est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation et vote du compte administratif 2022

M. Le Maire présente le compte administratif 2022 qui peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		224 006.54		185 226.91		409 233.45
Opérations de l'exercice	252 336.19	301 793.03	56 703.35	52 269.49	309 039.54	354 062.52
TOTAUX	252 336.19	525 799.57	56 703.35	237 496.40	309 039.54	763 295.97
RESULTATS DE CLOTURE		273 463.38		180 793.05		454 256.43

Le conseil délibère sur le compte administratif 2022, lequel est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du compte de gestion 2022

M. le Maire reprend les chiffres de la Trésorerie et l'assemblée approuve à l'unanimité le compte de gestion 2022 du receveur municipal.

4. Affectation des résultats 2022

L'affectation des résultats est approuvée à l'unanimité pour la somme de 273 463.38 euros en recettes de fonctionnement du BP 2023 et de 180 793.05 euros en recettes d'investissement.

5. Présentation et vote du budget primitif 2023

L'assemblée étudie les budgets élaborés par la commission « finances » :

Fonctionnement :	Recettes	511 113.38 €	Dépenses	511 113.38 €
Investissement :	Recettes	400 334.43 €	Dépenses	400 334.43 €

Le budget primitif 2023 est approuvé à l'unanimité.

6. Vote du taux des taxes directes locales

Les taux ci-dessous sont ceux qui se font depuis plusieurs années et le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de ne pas les augmenter.

Taxe foncière (bâti) 32.36 %
Taxe foncière (non bâti) 19.39 %

Le CM décide de reconduire ses taux pour l'année 2023.

7. Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

L'état de notification des bases d'imposition prévisionnelles à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères des Communes s'élève à 676 028 euros pour une contribution globale fixée par le SICTOM de Champagnole à 39 932 euros.

Le taux d'imposition ainsi calculé est de 5.907 % au lieu de 6.159 % l'an dernier.

Le CM approuve ce taux à l'unanimité.

8. Délibérations sur les absences autorisées

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que l'article 59 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit l'octroi d'autorisations d'absences pour les agents publics territoriaux.

Il rappelle que les autorisations d'absence peuvent être accordées aux agents titulaires, stagiaires et contractuels et que la base sur laquelle nous délibérons est celle du CDG 39.

Mr le Maire expose les jours de congés autorisés en absences exceptionnelles autorisées que le CDG 39 conseille et suivant point par point le Conseil propose et valide le nombre de jours accordés chaque fois.

9. Renouvellement des membres de la Commission de contrôle des listes électorales

Le Conseil propose de demander aux anciens s'ils veulent se présenter de nouveau, soit Melet Rémy, Jenoudet Yves et Oudet Michel.

10. Questions diverses

Mr. Goydadin prend la parole pour parler du carnaval. Celui-ci n'est pas content de voir qu'il n'y a pas grand monde pour s'investir dans la création du char ou au défilé.

La séance est levée à 21h30.

Didier BEYNEL

Secrétaire de séance

Gérard AUTHIER

Le Maire

